



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question au Gouvernement n° 2249

Texte de la question

BILAN DU CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Daniel Spagnou, pour le groupe UMP.

M. Daniel Spagnou. Monsieur le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le Gouvernement, nous le savons, est mobilisé entièrement, et ce chaque jour, pour l'emploi de l'ensemble de nos concitoyens. Les jeunes sont parmi les plus touchés par le chômage. Cette situation est paradoxale puisque, parallèlement, dans certains secteurs, de nombreuses offres d'emploi restent non pourvues.

Face à ce constat, vous avez souhaité renforcer et développer l'apprentissage dans notre pays. Dans cette optique, vous avez mis en place, dans le cadre du plan de cohésion sociale de janvier 2005, le contrat d'insertion dans la vie sociale, le CIVIS, destiné aux jeunes de seize à vingt-cinq ans sans qualification qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.

Ce contrat prévoit un renforcement des actions d'accompagnement vers l'emploi assurées par les missions locales pour l'emploi et une incitation à l'embauche plus forte pour les employeurs faisant l'effort de former et de recruter notamment en contrat d'apprentissage.

Ce dispositif a bien démarré puisque 14 000 jeunes avaient signé un CIVIS en juillet dernier et 18 600 à la mi-septembre.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous dresser le bilan à ce jour de cette mesure ambitieuse qui fait honneur à l'action de notre gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. Monsieur le député, il est vrai que, depuis de nombreuses années, 60 000 jeunes sortent sans qualification du système éducatif. Ils sont maintenant plusieurs centaines de milliers dans ce cas. Ils ont des talents mais sont déboussolés, ont perdu confiance en eux, et, à force d'essayer d'ouvrir telle ou telle porte sans succès, se sont repliés sur eux-mêmes. Face à ce constat, le Gouvernement a pris plusieurs décisions.

Premièrement, nous avons recruté des référents de haut niveau, que les jeunes rencontrent toutes les semaines. Les recrutements, au nombre de 2 000, sont maintenant achevés.

Deuxièmement, nous mettons en place un contrat de confiance, par lequel les jeunes s'engagent à suivre les prescriptions du référent en matière de qualification, de formation et d'emploi.

Troisièmement, parce qu'ils sont déboussolés, qu'ils rencontrent des difficultés pour passer leur permis de conduire, nous donnons au référent la capacité de leur donner un coup de main financier, dans la limite de 900 euros par mois.

Quatrièmement, nous organisons partout en France des recrutements par simulation pour aller chercher les talents et pour inciter les jeunes à passer des tests afin de déterminer la voie qui leur convient. L'ensemble des plates-formes seront installées à la fin de l'année. J'en ai visité une avec le Président de la République, vendredi dernier.

J'ai signé hier le 60 000e contrat CIVIS. Ce sont autant de jeunes qui ont retrouvé le sourire, qui reprennent confiance en eux. C'est un défi majeur, au même titre que celui lancé par le Premier ministre et Michèle Alliot-

Marie avec le plan Défense deuxième chance, comme le sont les contrats d'apprentissage, dont le nombre a augmenté, le mois dernier, de 10 % par rapport au mois précédent et par rapport à septembre 2004. Ce défi sur les jeunes, qui, avec tendresse et fermeté, portera progressivement ses fruits, est essentiel pour l'avenir du pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Daniel Spagnou](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2249

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 octobre 2005